



Reconnaissance AEAJ N° 22353

Titulaire
Türenfabrik Brunegg AG
Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Schweiz

Fabricant
-

Groupe 241 - Portes coupe-feu

Produit BRUNEX PRESTIGE ALU

Description Porte à deux battants avec/sans partie latérale et supérieure en panneaux de particules (38mm), recouverte des deux côtés de plaques HDF (2x3.2mm) avec tôle alu intercalaire (0.3mm), cadre en bois dur, E=51mm, affleurée/à battue, huisserie métallique/huisserie en épicea avec joints ROKU STRIP et caoutchouc, joint de sol

Utilisation EI 30
Btest=2100mm, Htest=2100mm
pm/pl
Utilisation voir pages suivantes

Documentation EMPA, Dübendorf: Rapport d'essai '841 378/50' (14.07.2008), Rapport d'essai '5211.00257.101.03/409' (15.12.2014); ift, Rosenheim: EXP '275 43324' (12.11.2010); EMPA, Dübendorf: RT '5211.00257.101.03/516 ' (23.03.2015); VKF ZIP AG, Bern: EXP '109 2016 21 ' (09.03.2016); IBS, Linz: EXP '316081711-1 ' (20.10.2017), EXP '316081712-1, Rev1 ' (09.10.2018); ift, Rosenheim: EXP '13-003710-PR01 (GAS-C04-01-de-02) ' (14.08.2020); VKF ZIP AG, Bern: EXP '109 2019 71 ' (30.01.2019), EXP '109 2018 72 ' (31.10.2018)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité 31.12.2026
Date d'édition 03.11.2021
Remplace l'attestation du 13.09.2018

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chap. 13. Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.
- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles et les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Rapport d'expertise, ift, Rosenheim n° 275 43324 du 12.11.2010

- Variantes huisserie en bois selon tableau 4 et 5

Rapport d'expertise, IBS Linz, n° 316081712-1, Rev1 du 09.10.2018

- Doublage :
Bois ou matériaux bois, d'un côté ou des deux côtés : Emax=44.6mm
Matériau RF1, d'un côté ou des deux côtés : Emax=19mm

Rapport d'expertise, ift Rosenheim n° 13-003710-PR01 (GAS-C04-01-de-02) du 14.08.2020

- Vide de cadre :
Bmax=2415mm Hmax=2415mm Smax=5.29m²
- Dimension de l'élément :
Bmax=3915mm Hmax=3213mm

Panneau latéral : Bmax=750mm Hmax=3213mm
Panneau supérieur : Bmax=2415mm Hmax=798mm

Disposition: Sans, avec un ou avec deux panneaux latéraux ; sans ou avec panneau supérieur
- Elargissement maximale du cadre=150mm

Expertise, VKF ZIP AG Bern n° 109 2016 21 du 09.03.2016

- Partie latérales vitré Bmax=1205mm
Imposte vitré Hmax=555mm
Largeur totale max. de l'élément=3000mm, Hauteur totale max. de l'élément=3000mm
- Vitrage dans partie latérale et imposte:
Firewiss Foam 30-15, 15mm, Lmax=2854mm, Smax=3.49m²
Pyrostop 30-10, 15mm Lmax=2874mm, Smax=3.97m²
Pyrostop 30-20, 18mm Lmax=2874mm, Smax=3.97m²

Renseignement technique, EMPA Dübendorf n° 5211.00257.101.03/516 du 23.03.2015

- Parcloses en divers types de bois

Rapport d'expertise, IBS Linz, n° 316081711-1 du 20.10.2017

- Variantes huisserie métallique selon tableau 2
Bmax=2645mm Hmax=2645mm Smax=6.35m²

Rapport d'expertise, VKF ZIP AG Bern, n° 109 2019 71 du 30.01.2019

- Battant avec cadre en bouleau

Rapport d'expertise, VKF ZIP AG Bern, n° 109 2018 72 du 31.10.2018

- Variante couche de couverture : placage épais en bois, Emax=5mm